



DPA SIGN

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'AVOCAT

TABLE DES MATIÈRES

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'AVOCAT	3
ACTIVATION	4
POINTS D'ATTENTION LORS DE L'ACTIVATION	9
DESACTIVATION	10
POINTS D'ATTENTION LORS DE LA DESACTIVATION	12

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'AVOCAT

Ce manuel ne traite que de l'activation et de la désactivation de la signature électronique d'avocat. Son utilisation est décrite séparément dans chaque application.

Une fois votre signature d'avocat activée, vous pouvez signer électroniquement les documents nécessaires dans JustRestart et RegSol.

La signature électronique d'avocat (DPA Sign) est une signature électronique personnalisée développée spécifiquement pour les avocats par DPA en collaboration avec Dioss Smart Solutions et en utilisant itsme®.

La signature électronique d'avocat utilise le certificat de signature qualifié de itsme® et attache la capacité de l'avocat à chaque signature. En utilisant itsme®, le numéro de registre national n'est pas conservé dans la signature, ce qui en fait une signature entièrement professionnelle.

Afin de garantir la fiabilité de la signature, seuls les avocats actifs dont le numéro de registre national est connu dans leur profil d'avocat peuvent activer cette signature professionnelle. Lors de cette activation unique, le numéro de registre national sera vérifié et un lien sera établi entre itsme® et la capacité de l'avocat. Par la suite, l'avocat peut utiliser itsme® pour apposer des signatures électroniques sans avoir besoin d'un numéro de registre national.

La qualité d'avocat n'est ajoutée que dans la signature des avocats actifs. Si l'avocat n'est plus actif, la signature électronique d'avocat sera désactivée et il ne sera plus possible d'ajouter une signature électronique avec la capacité d'avocat.

L'avocat peut à tout moment activer ou désactiver lui-même la signature électronique d'avocat. Cette opération peut toujours être effectuée sur le site <https://signature.dp-a.be>.

L'utilisation de la signature électronique d'avocat (DPA Sign) est soumise aux conditions générales de DPA, qui peuvent être consultées à l'adresse <https://dp-a.be/fr/conditions-generales>.

ACTIVATION

Vous pouvez facilement activer votre signature électronique d'avocat en ligne.

Quelles conditions devez-vous remplir pour activer la signature ?

- vous devez être inscrit au barreau
- vous devez être inscrit au tableau, sur la liste E ou sur la liste des stagiaires
- vous devez avoir un cabinet d'avocats actif
- votre numéro de registre national ou votre numéro BIS doit être enregistré auprès de votre barreau

De quoi avez-vous besoin ?

- Pour vous identifier lors de l'activation, itsme® doit être installé et activé sur votre smartphone
- Assurez-vous de connaître le code PIN d'itsme®

1. Allez sur <https://signature.dp-a.be> ou ouvrez votre portail d'avocat

A. Si vous n'êtes pas déjà connecté à la plateforme DPA, vous devrez d'abord vous authentifier. Utilisez de préférence eID ou itsme pour une authentification forte.



B. Dans l'écran d'accueil de votre portail d'avocat, vous pouvez cliquer sur la tuile « Signature d'avocat ». Vous pouvez également accéder à « Ma signature d'avocat » via « Mon profil ».



C. Si vous êtes connecté à la plateforme DPA, vous serez directement dirigé vers la page de la carte d'avocat sur votre portail d'avocat.

Dans votre portail vous trouverez un aperçu de toutes vos cartes d'avocat. En haut à droite se trouve le bouton permettant de lancer la procédure de demande d'une nouvelle carte d'avocat.



2. La procédure d'activation se déroule en quelques étapes simples.

Étape 1: accepter les conditions générales et la politique de confidentialité
Pour activer la signature électronique d'avocat, les conditions générales et la politique de confidentialité doivent d'abord être acceptées :

Ma signature d'avocat Désactivé

Votre signature électronique d'avocat n'a pas encore été activée.

Chaque avocat peut activer une signature électronique d'avocat personnalisée. Celle-ci peut ensuite être utilisée, entre autres, dans RegSol et JustRestart.

Pour activer cette signature électronique d'avocat, itsme® doit d'abord être activé sur votre smartphone. Pour plus d'informations sur itsme®, consultez le site suivant <https://www.itsme-id.com/fr-BE/get-started>

Activer la signature électronique d'avocat

J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'AVOCAT

(Texte des conditions générales...)

J'ACCEPTÉ LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'AVOCAT

(Texte de la politique de confidentialité...)

J'accepte les conditions générales de la signature électronique d'avocat

J'accepte la politique de confidentialité de la signature électronique d'avocat

Le démarrage de l'activation vous redirigera d'abord vers la procédure d'authentification itsme®. Veuillez suivre les instructions qui apparaissent au cours de la procédure.

Lancer l'activation

Cochez les cases pour accepter les conditions générales et la politique de confidentialité :

Accepter →

Lancer l'activation →

J'accepte les conditions générales de la signature électronique d'avocat

J'accepte la politique de confidentialité de la signature électronique d'avocat

Le démarrage de l'activation vous redirigera d'abord vers la procédure d'authentification itsme®. Veuillez suivre les instructions qui apparaissent au cours de la procédure.

Lancer l'activation

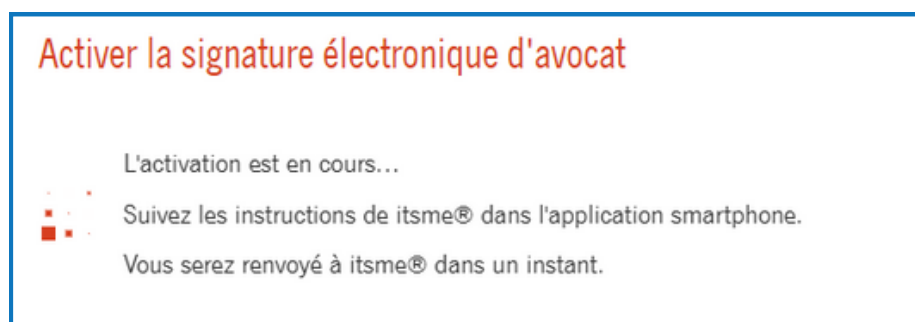
Vous pouvez également trouver ces documents sur le site web de la DPA :

- les conditions générales: <https://dp-a.be/fr/conditions-generales>
- la politique de confidentialité: <https://dp-a.be/fr/declaration-vie-privee>

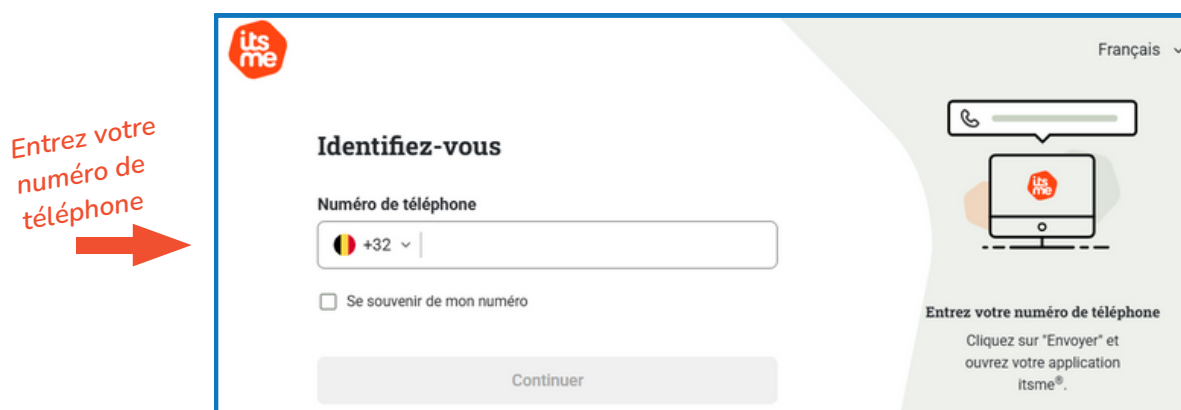
Cliquez sur le bouton « Lancer l'activation ».

Etape 2 : identification avec itsme®

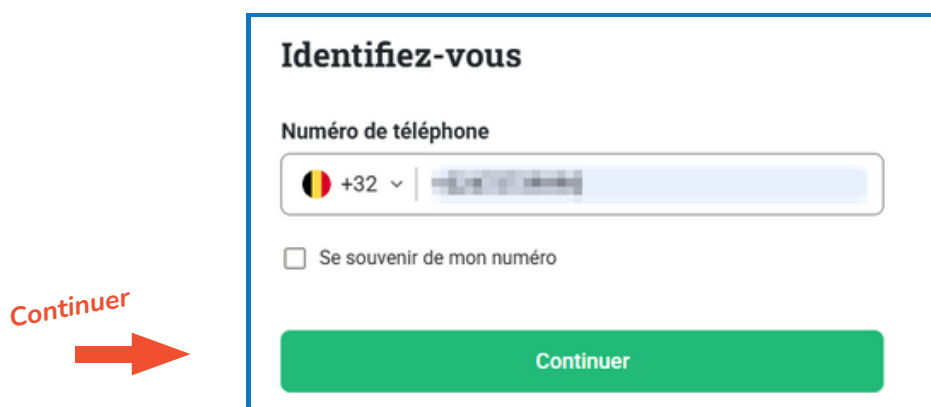
Une fois la procédure d'activation lancée, vous verrez l'écran suivant.



Après quelques instants, vous verrez la page d'accueil de itsme®, où vous devrez vous identifier avec votre numéro de téléphone.



Entrez votre numéro de téléphone et cliquez sur « Continuer »



Vous serez redirigé vers le portail, où l'étape suivante de l'activation commencera.

Étape 3 : signature électronique avec itsme®

Lors de l'étape suivante, vous verrez à nouveau brièvement l'écran suivant sur le portail.

Activer la signature électronique d'avocat

L'activation est en cours...

Suivez les instructions de itsme® dans l'application smartphone.
Vous serez renvoyé à itsme® dans un instant.

Vous serez redirigé vers le site web itsme® après quelques instants. Suivez les instructions sur le site web et dans l'application smartphone.

Dans l'application smartphone itsme®, il vous sera demandé de signer un document DPA. Par cette signature, vous confirmez votre identité et associez itsme® à votre qualité d'avocat. Vous devrez saisir votre code PIN personnel qui a été configuré dans l'application smartphone itsme® pour apposer la signature.

Une fois le processus d'activation terminé, vous verrez le message suivant.

Ma signature d'avocat

✔ **Votre signature électronique d'avocat a été activée avec succès**

Il faut compter jusqu'à 30 minutes avant que votre signature électronique d'avocat soit utilisable dans des applications de signature telles que RegSol et JustRestart.

POINTS D'ATTENTION LORS DE L'ACTIVATION

- 1.** Il faut compter environ 15 minutes avant de pouvoir utiliser la signature d'avocat. Après l'activation, les données doivent encore être synchronisées avec la plateforme de signature électronique.
- 2.** Vous pouvez à tout moment désactiver votre signature électronique d'avocat. Veuillez alors noter qu'elle ne peut plus être utilisée. Seule une signature activée peut être utilisée.

DÉSACTIVATION

La désactivation de votre signature électronique d'avocat se fait à l'endroit même où vous l'avez activée.

Vous pouvez cliquer sur le lien <https://signature.dp-a.be> où vous devez d'abord vous connecter à votre portail des avocats.

Vous verrez l'état de votre signature électronique en haut à droite.



Ma signature d'avocat ✓ Activée

Votre signature électronique d'avocat a été activée. Vous pouvez l'utiliser dans RegSol et JustRestart.

Vous pouvez désactiver votre signature électronique d'avocat à tout moment en utilisant le bouton ci-dessous.

Attention : Après la désactivation, vous ne pouvez plus signer électroniquement des documents en tant qu'avocat et vous ne pouvez plus signer électroniquement des documents dans RegSol et JustRestart.

[Désactiver ma signature électronique de l'avocat](#)

Démarrer la désactivation →


← *Statut*

En bas de page se trouve le bouton permettant de désactiver votre signature électronique d'avocat.

Cliquez sur « Désactiver la signature électronique de l'avocat ».

Une fenêtre contextuelle s'affiche pour vous demander de confirmer.

Cliquez sur « Confirmer ».

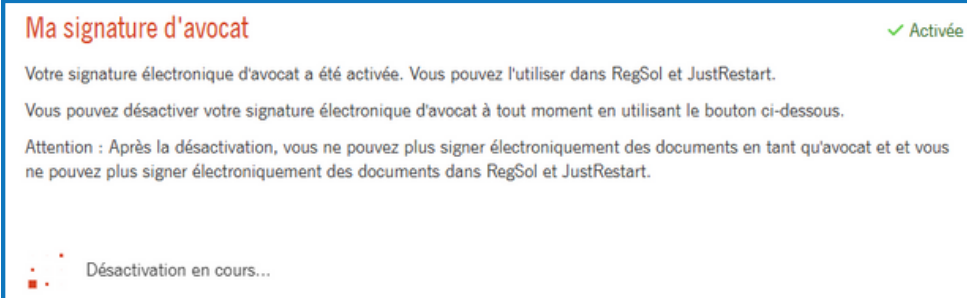


Désactiver signature électronique de l'avocat

Êtes-vous sûr de vouloir désactiver votre signature électronique de l'avocat ?

[Annuler](#) [Confirmer](#)

Le processus de désactivation démarre.




Ma signature d'avocat ✓ Activée

Votre signature électronique d'avocat a été activée. Vous pouvez l'utiliser dans RegSol et JustRestart.

Vous pouvez désactiver votre signature électronique d'avocat à tout moment en utilisant le bouton ci-dessous.

Attention : Après la désactivation, vous ne pouvez plus signer électroniquement des documents en tant qu'avocat et vous ne pouvez plus signer électroniquement des documents dans RegSol et JustRestart.

 Désactivation en cours...

Lorsque votre signature électronique d'avocat est désactivée, le statut en haut à droite est « Désactivé ».



The screenshot shows a web interface for 'SIGNATURE D'AVOCAT'. The top navigation bar is red and contains the logo 'a.', a grid icon, the title 'SIGNATURE D'AVOCAT', and utility icons for language (NL, FR), help (?), search, notifications, and a user profile. A left sidebar lists menu items: 'MES DONNÉES PERSONNELLES', 'MES CABINETS', 'MES COORDONNÉES', 'MES COMPTES', 'MES CARTES D'AVOCAT', and 'MA SIGNATURE D'AVOCAT'. The main content area is titled 'Ma signature d'avocat' and displays the status 'Désactivé' with a red circle icon. Below the title, there is explanatory text: 'Votre signature électronique d'avocat n'a pas encore été activée.' and 'Chaque avocat peut activer une signature électronique d'avocat personnalisée. Celle-ci peut ensuite être utilisée, entre autres, dans RegSol et JustRestart.' A final paragraph states: 'Pour activer cette signature électronique d'avocat, itsme® doit d'abord être activé sur votre smartphone. Pour plus d'informations sur itsme®, consultez le site suivant <https://www.itsme-id.com/fr-BE/get-started>'.

Statut
←

POINTS D'ATTENTION LORS DE LA DESACTIVATION

1. Il faut environ 15 minutes pour que votre signature d'avocat soit complètement désactivée et inutilisable dans la plate-forme de signature électronique. Après la désactivation, les données doivent encore être supprimées de la plate-forme de signature électronique.
2. Vous pouvez réactiver votre signature électronique d'avocat à tout moment.

BESOIN D'AIDE?

Contactez le Service Desk DPA

Lundi – Vendredi

9:00-12:30 & 13:00-17:00

- Tél: **02 588 88 22**
- e-mail: support@dp-a.be
- www.dp-a.be



www.dp-a.be

Powered by

/OVB ORDE VAN
VLAAMSE
BALIES

a.
AVOCATS.BE